

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Deuxième campagne de Taxe d'apprentissage TA 2023

Donnez du sens à votre contribution :

Soutenez le Lycée Thomas Edison !



LYCEE Thomas EDISON
N° SIRET : 19382031300016
N° UAI : 0382031b

Comment affecter votre taxe d'apprentissage?

Les 4 étapes clés:

1

Sur le site net-entreprise.fr : je crée un compte où je m'identifie. Je déclare et paie la Taxe via la DSN de l'année en cours.

2

Avec les mêmes identifiants je me connecte sur plateforme Soltéa (QRCode).



3

Grâce au moteur de recherche de la plateforme, je cherche et je sélectionne Lycée Thomas Edison SIRET : 19382031300016 ou code UAI : 0382031B

4

J'affecte le pourcentage de mon choix au Lycée Thomas Edison.

Les versements en direct à l'établissement, au titre de solde de la taxe d'apprentissage (par virement, chèque ou carte bancaire) ne sont plus possibles.

Quand verser le solde de votre taxe d'apprentissage?

2^e versement du solde à partir du 15 octobre, choisissez l'affectation du solde de votre taxe sur la plateforme Soltéa

Contact :

Ce.0382031b@ c-grenoble.fr

Directrice déléguée aux formations DDF : Pascale
NICLOT

07 57 40 57 89

Le Lycée Thomas Edison est habilité à recevoir
votre versement de taxe d'apprentissage avec
le numéro SIRET :

19382031300016

Ou code UAI :

0382031B

